

CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE

Séance du mardi 11 juillet 2023

Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire
Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1^{ère} Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint
M. Marc CHAZELLE ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ;
M. Alain GAYET ; M. Jean-Jacques CAMPION ;

Absents excusés

Mme Elisabeth SAUTY de CHALON (donne procuration à M. Jean-François MOREL) ;
M. Samuel HAREL (donne procuration à M. Jérôme BANSARD) ;

Absente

Mme Mélanie HERVE ;

* * * * *

La séance est ouverte à 16 h 35 par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint ;

Le Conseil municipal

Désigne à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance ;

Adopte à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 30 mai 2023 ;

Adopte à la majorité de 8 voix Pour et 1 abstention (Mme Elisabeth SAUTY de CHALON) la délibération adoptant le Projet d'aménagement et de développement durable de la Commune. À ce titre, le Conseil :

- Prend acte que quelques aspects du Projet font encore l'objet de réflexions et d'études qui, sans en modifier les dispositions générales, pourront faire l'objet d'adaptations d'ici la conclusion de la procédure et la mise en oeuvre des travaux s'y rapportant ;
- Approuve son estimation financière pour un coût estimé à 555 000 € HT (honoraires de la maîtrise d'oeuvre compris) ;
- Approuve son plan de financement sur la base d'un taux maximum de subvention de 80 %, le budget communal en assurant un minimum de 20 % ;
- Décide que la dépense correspondante sera prise en charge sur la section d'Investissement du Budget communal, sur les différents exercices budgétaires correspondant au calendrier des études et des réalisations de ces opérations ;
- Autorise le Maire de Beuvron-en-Auge à lancer la procédure de passation du marché, selon la procédure adaptée, prévue par le Code de la Commande publique et dans les conditions prévues au chapitre III dudit Code ;
- Autorise le Maire de Beuvron-en-Auge à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché correspondant, ainsi que toute décision concernant les avenants qui pourraient s'avérer nécessaires ;
- Autorise le Maire de Beuvron-en-Auge à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération ;

Mme Elisabeth SAUTY de CHALON, absente, a fait savoir que son abstention est motivée par l'aménagement de la rue des Haras dont le projet n'est pas encore définitivement arrêté, et l'emplacement de la Halte randonneurs qu'elle estime plus judicieux d'installer à l'angle de la Mairie, plus près de l'Espace des métiers d'art et des commerces. En revanche, elle exprime son accord sur l'aménagement de l'entrée nord du Bourg ;

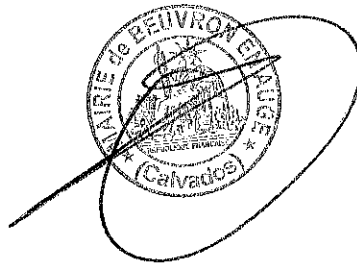
Adopte à l'unanimité la délibération modifiant la délibération du 12 décembre 2022 relative à la vente du chemin des Hauts-de-Villers, à la suite de l'établissement du document d'arpentage ayant arrêté la contenance définitive à 17a 55ca au prix de 12 000 € l'hectare, arrêtant donc le prix de vente à 2 106 € ;

Prend connaissance et débat des communications suivantes :

- M. Jean-François MOREL, Conseiller communautaire représentant de la Commune à N.C.P.A, présente le compte-rendu d'activité de la Communauté de communes : il revient sur la décision prise par la Ville de Cabourg de récupérer la compétence tourisme (l'exercice de la compétence "promotion du tourisme" restant assurée de manière conjointe par N.C.P.A et Cabourg). Le Conseil communautaire va en délibérer pour avis ce soir même ; d'ici la reprise officielle de cette compétence par la Ville de Cabourg, le 1^{er} janvier 2024, une fois l'arrêté pris par le Préfet du Calvados, des négociations sont d'ores et déjà en cours entre ces 2 entités sur les questions - juridiques et financières - des biens, des contrats et du personnel ;
- M. Jérôme BANSARD dit que, dans le cadre des travaux de création du chemin des Couloux, une prestation supplémentaire a été demandée à l'entreprise Eiffage, pour remplacer une aire engazonnée par de l'enrobé bicouche sur une partie de la placette créée au niveau de l'entrée du chemin par la RD 49 (l'autre partie de cette placette demeurant en enrobé bicouche, comme prévu dans le projet initial) ; le devis correspondant s'élève à 2 100 € environ ;
- M. Jérôme BANSARD évoque la possibilité pour la Commune de se doter d'un tracteur avec une fourche et un broyeur (voire à terme d'une cisaille à haie), qui serait alors financé sur le budget 2024. Différentes possibilités sont à l'étude : en leasing, la dépense étant alors prise en charge sur le budget de fonctionnement ; ou en acquisition, neuf ou d'occasion, sur le budget d'investissement, ce qui serait plus coûteux mais permettrait le remboursement de la TVA. Le Conseil sera amené à en décider une fois les différents devis obtenus ;
- M. Jérôme BANSARD revient sur la Nuit romantique du 24 juin 2023, qui a été une très belle animation, pour la plus grande satisfaction des visiteurs, des exposants et des commerçants de Beuvron. Il adresse tous ses remerciements au Comité des Fêtes et à l'Office de tourisme ; Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE souligne, une fois de plus, qu'il faut revoir l'organisation des animations communales qui ne reposent que sur quelques personnes ;
- M. Jérôme BANSARD annonce que la Commune a été confortée dans son label des "Plus beaux villages de France" pour une durée de 6 ans, à la suite de l'audit qui vient d'être fait par l'Association des "Plus beaux villages de France" ; il se félicite de cette excellente nouvelle. La Mairie attend le rapport définitif dont les conclusions seront présentées et débattues, car chacun doit se sentir concernés par ce Label, que nous devons tous contribuer à faire vivre dans l'intérêt de chacun, habitants, commerçants et visiteurs

La séance est levée à 17h45

Jérôme BANSARD



Maire de Beuvron-en-Auge

Jean-François MOREL

Secrétaire de séance